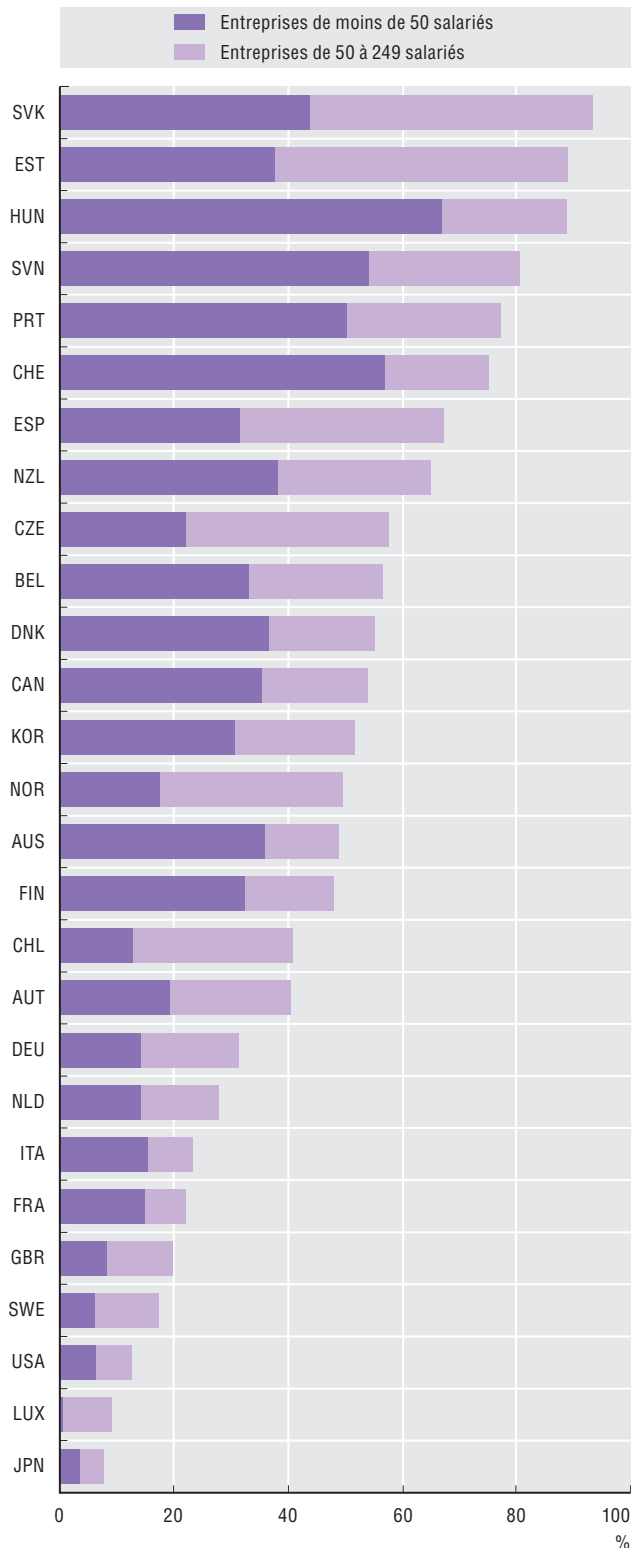


5. LIBÉRER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

3. Soutien public pour l'innovation

R-D financée par l'État dans le secteur des entreprises, par taille d'entreprise, 2011

En pourcentage de la DIRDE financée par l'État



Source : OCDE, Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933767>

Le soutien public, direct ou indirect, peut être déterminant pour faciliter l'investissement des entreprises, notamment des PME, dans la R-D et l'innovation. Dans la plupart des pays, la part des PME dans les dépenses intramuros de R-D des entreprises (DIRDE) financées par l'État a progressé sur la dernière décennie pour atteindre 40 % à 80 % et plus de 85 % en République slovaque, en Estonie et en Hongrie en 2011. Toutefois au Japon, au Luxembourg, aux États-Unis et en Suède, plus de 80 % des aides publiques vont aux entreprises de plus de 250 salariés.

De nombreux pays offrent toute une palette d'incitations financières pour encourager les entreprises à s'engager dans des activités d'innovation (R-D et autres), mais leur adoption varie entre 20 % et 40 % dans la plupart des pays. Dans la plupart des pays, les grandes entreprises tendent à bénéficier plus que les PME de ces dispositifs. Dans plusieurs cas où les données antérieures sont disponibles, le taux d'entreprises innovantes recevant un soutien public semble avoir progressé entre 2006-08 et 2008-10.

Le soutien public à l'innovation est généralement plus répandu dans le secteur manufacturier que dans les services, mais la différence est faible dans la plupart des pays. Au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Finlande et en Suisse, l'aide publique à l'innovation est de 20 à 30 points de pourcentage plus fréquente dans les entreprises manufacturières que dans les services. Ce n'est qu'en Fédération de Russie que l'aide publique à l'innovation est plus répandue dans les services, mais parmi ces entreprises un certain nombre peut avoir pour activité principale de fournir des services de R-D à autrui.

Définitions

La DIRDE financée par l'État englobe toutes les formes de soutien direct : subventions, certains types de prêts, et marchés publics. Elle ne comprend pas les crédits d'impôt pour la R-D ni les autres mesures de soutien indirect.

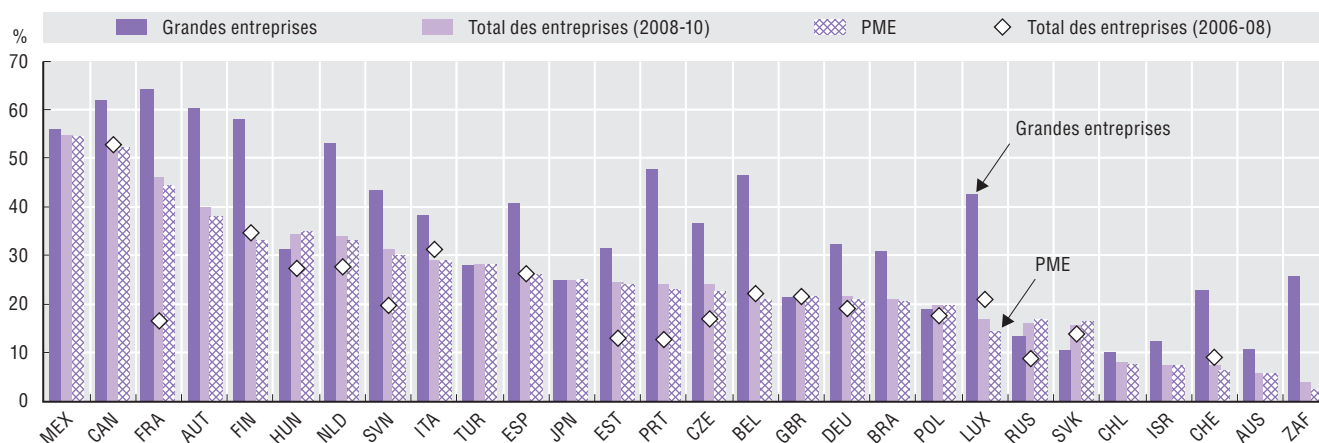
Le soutien public à l'innovation comprend les aides financières accordées par le biais de crédits ou d'abattements d'impôt, de subventions, de prêts bonifiés et de garanties d'emprunt. Il exclut les activités de recherche et autres activités d'innovation menées intégralement pour le secteur public à titre contractuel.

Le classement par taille des entreprises suit les recommandations du Manuel d'Oslo. Dans une majorité de pays, il s'appuie sur le nombre d'employés. Les PME sont définies comme des entreprises comptant entre 10 et 250 employés, à quelques exceptions près (Nouvelle-Zélande : 6+, Fédération de Russie : 15+, Mexique : 20+). Pour l'Afrique du Sud, la taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

Les statistiques sur l'innovation présentées dans cette publication reposent, sauf indication contraire, sur une couverture sectorielle commune, basée sur la liste centrale de branches de l'enquête CIS-2008 (voir les notes de chapitre).

Entreprises recevant un soutien public pour l'innovation, par taille, 2006-08 et 2008-10

En pourcentage des entreprises innovant dans les produits et/ou procédés

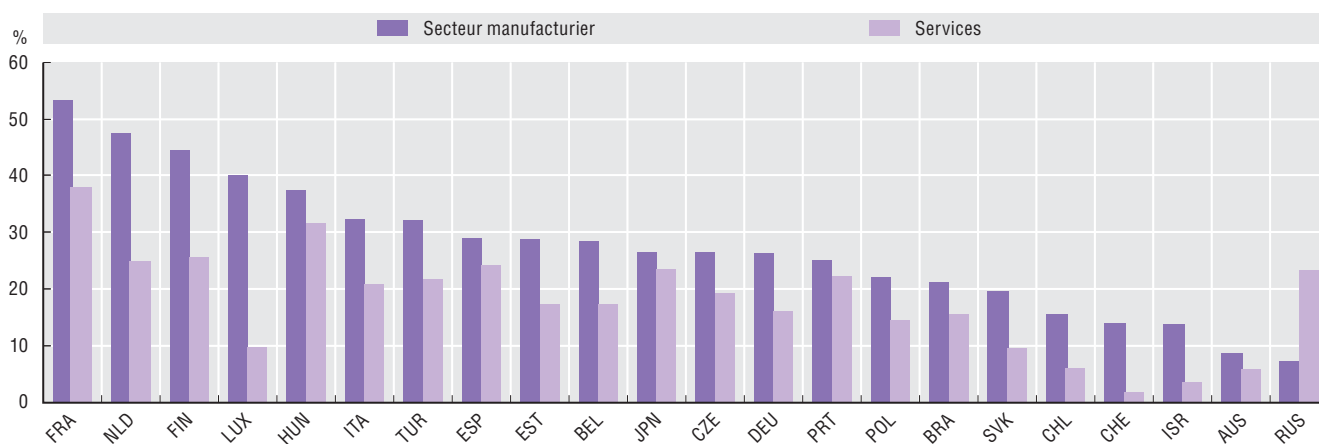


Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933786>

Entreprises recevant un soutien public pour l'innovation, secteur manufacturier et services, 2008-10

En pourcentage des entreprises innovant dans les produits et/ou procédés dans chaque secteur



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933805>

Mesurabilité

Les données sur la DIRDE n'englobent que le soutien direct (subventions, mais aussi contrats) et doivent être complétées par d'autres éléments sur le soutien indirect (tel que les recettes non encaissées du fait des crédits d'impôt pour la R-D) si l'on veut obtenir un tableau plus large du soutien de l'État à la R-D des entreprises.

Les données sur les soutiens publics en fonction de la taille de l'entreprise ne distinguent pas entre les PME qui font partie d'un groupe et celles qui sont indépendantes. La propension de chacun de ces types d'entreprises à recevoir des soutiens publics peut être sensiblement différente.

Les données sur les aides publiques à l'innovation couvrent toutes les catégories de mécanismes de soutien, mais dans les pays qui participent à l'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS), ne sont prises en compte que les aides aux innovations de produit ou de procédé. Dans d'autres pays, les aides publiques peuvent englober les aides à d'autres types d'innovation, notamment de commercialisation et d'organisation. Dans l'Enquête canadienne sur l'innovation et les stratégies d'entreprise, le soutien public à l'innovation ne comprend que les subventions et programmes de crédit d'impôt sur l'ensemble des niveaux de gouvernement.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Soutien public pour l'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.